

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

N° B2024-750-SG

Objet : Arrêté de délégation de fonctions à monsieur Patrick CLARES, Conseiller Municipal

Le Maire de SISTERON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

VU le procès-verbal n°2020-03-01-SG relatif à l'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020 ;

VU la délibération n° n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal accorde une délégation au maire pour l'exercice de ses attributions en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2020-600-SG en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick CLARES conseiller municipal ;

CONSIDERANT la qualité de conseiller municipal de Monsieur Patrick CLARES ;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur Patrick CLARES, conseiller municipal.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020-600-SG en date du 23 mai 2020 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Patrick CLARES pour exercer les attributions suivantes :

- Compétence générale en matière de sécurité publique locale, et plus précisément, la prévention des risques majeurs, le plan communal de sauvegarde et la réserve communale ;
- Compétence générale en matière de commission sécurité et vidéoprotection des espaces publics ;
- Relations avec les autorités de sureté, gendarmerie et le service d'incendie et de secours ;
- Préparation et passation des marchés à procédure adaptée en matière de travaux, fournitures et services en toute matière, réserve faite des compétences déléguées spécifiquement à Monsieur Franck PERARD, 3eme adjoint ;
- Représentation de la commune au sein de tout organisme, commission ou groupe de travail afférent aux matières susmentionnées.

ARTICLE 3 : La présente délégation de fonctions emporte délégation de signature à l'effet de signer tous les actes, documents, courriers et pièces administratives pour les compétences et fonctions mentionnées à l'article 2 relevant de la présente délégation.

Mis en ligne le 24/07/2024 à 18h21

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-004-210402095-20240724-B2024_750_S

La présente délégation de signature prévaut pour celles des compétences matérielles déléguées à l'article 2, qu'il s'agisse des prérogatives propres dévolues à Monsieur le Maire ou des compétences exercées par ce dernier en application de la délibération portant délégation au maire pour l'exercice des attributions relevant du conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Monsieur Franck PERARD, 3eme adjoint, la présente délégation de fonctions emporte délégation de signature à l'effet de signer tous les actes, documents, courriers et pièces administratives dévolus à ce dernier.

La présente délégation de fonction emporte en outre désignation de Monsieur Patrick CLARES pour assurer la suppléance de M. le Maire en qualité de Président de la commission communale de sécurité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Publié au recueil des actes administratif de la commune ;
- Affiché ;
- Transmis à Madame la Sous-Préfète de Forcalquier au titre du contrôle de légalité ;

Il sera pleinement exécutoire et prendra effet à compter de l'accomplissement de la dernière des formalités susmentionnées.

Le présent arrêté sera en outre transmis à Madame le receveur municipal en considération de ses attributions.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté et de l'accomplissement des formalités visées à l'article précédent.

Vu, reçu et accepté, le
Le Conseiller Municipal,
Monsieur Patrick CLARES

Fait à Sisteron, Le 24 juillet 2024

Le Maire,
Monsieur Daniel SPAGNOU